Marcel Heimo Lettre 1419211966 - 615-11968 Marcel Charles Heimo Conseiller à la Présidence de la République du Rwanda

Monsieur et Madame Marcel HEIMO remercient Monsieur P. KALOUGUINE, Chargé d'Affaires de l-U.R.S.S. de son aimable invitation au cocktail qu'il donne le lundi 7 novembre 1966.

Ils se ferent l'honneur et le plaisir de s'y rendre.

NOTE

au Président de la République

Le financement de l'urbanisation

> J'ai eu, il y a plusieurs semaines, quelques entretions avec M. Everaerte, du Ministère des travaux publics, au sujet du financement de l'entretien, de l'extension et de l'amélioration du réseau routier de Eigali. Les sommes réservées à cette fin dans le budget du Ministère des travaux publics sont insufficantes et ne permettent de réaliser qu'une partie des travaux nécessaires. C'est pourquoi M. Everaerte en est venu à l'idée de oréer un Fonds d'aménagement, d'asphaltage et d'entretien financé

- d'une part, par une taxe que les propriétaires, respectivement les locataires des immembles de l'agglomération de Kigali devront acquitter:
- d'autre part, par une contribution de l'Etat reandais.

Le principe d'une taxe spéciale est en soi parfaitement valable car s'il est vrai que la voirie peut être utilisée par tous les citoyens et que son entration, son extension et son amélio-ration doivent dès lors être assurés par les recettes fiscales ordinaires, il n'empêche que dans les circonstances présentes les travaux accomplis - asphaltage, canalisation, aménagement des bas-côtés - valorisent les propriétés, qu'il s'agiase d'impeubles ou de terrains, desservies par le système routier. C'est en particulier le cas des immeubles commerciaux (dont les propriétaires devraient dès lors être imposés plus fortement).

Le projet est escore en gestation. Mais il apparaît d'emblée que la taxe devre être élevée pour que le Fonds puisse remplir son office de manière efficace. Il est dès lors probable que le prodit se heurtera à de sériouses résistances. Le niveau de la taxe sera fonction principalement - compte non tenu de la contribution gouvernementale qui devrait descurée sussi faible que possible - de deux éléments:

- d'une part, les dépenses occasionnées par la voirie;
- d'autre part, le nombre des personnes (de diverses catégories)
 qui glimenterent le Ponde par le paiement de la taxe.

Or le rapport entre ces deux éléments dépend dans une très large meoure du mode d'urbanisation qui caractérisera Kigali (et les autres centres auxquels la solution pourrait être appliquée):

- ou la capitale continuera de g'étendre horizontalement, les bungalows d'un étage et estourés de jardin d'agrément s'ajoutant aux
 bungalous pour couvrir de collines en collines une superficie de
 plus en plus considérable; et les dépenses pour la création du
 système routier, l'entretien de la voirie et son amélieration
 oroitront proportionnellement à la multiplication des kilomètres
 de voies de communication, à l'extension des superficies et au
 nombre des habitants. Naturellement, le réseau de distribution
 d'eau et d'électricité devra suivre le mouvement, ce qui maintiendra un taux d'investissement très élevé par unité de consommation. Tout ceci signifie que les Travaux publics et la Regideso
 seront continuellement à court d'argent pour faire face à leur
 tâche;
- ou la capitale commencera, dans certains quartiers, de croître en hauteur, de loger ses habitants dans des maisons à étages ausmentant ainsi leur nombre par unité de surface. Et le rapport entre dépenses et possibilités de recettes ira s'améliorant; le financement des travaux de voirie s'en trouvera allégé de sorte qu'il sera possible de procéder à des améliorations sans faire peser une charge trop lourde sur les contribuables et sur le budget de l'Etat, sans drainer en profit de Kiguli et des autres centres urbains une part disproportionnée des ressources nationales, sans grever la Regideso de dépenses d'infrastructure exagérées par re-

port aux possibilités de recettes.

vernementaux ont respecté les normes prévues par les plans d'urbanisation établie par les experts, ni oi ces plans ont tenu suffisamment compte du rapport entre dépenses de voirie et "assiette
fiscale". Mais je muis convaineu que la croissance horizontale des
centres urbains à laquelle on assiste en ce moment est un <u>luxe agréable</u>, certes, pour ceux qui en jouissent, mais un <u>luxe dispendieux</u>
qui grave induement les finances publiques (commune et Stat) su profit d'une minorité urbaine.

La taxe projetée par M. Everaerte devrait exercer une bonne influence sur le rapport entre les dépenses et les recettes en ce sens que les contribuables se verront amener à mieux mettre en valeur les parcelles et immubles qu'ils possèdent ou qu'ils veulent acquérir (soit en diminuant les surfaces, soit en audiorant la rentabilité de leur immeuble).

Bien que je ne sois pas un spécialiste dans ce domaine, j'ai le net sentiment que les Autorités responsables devraient
részaminer cette question et tenir compte du rapport mentionné cidensus dans leur politique de développement des contres du Rwanda.
Il est aujourd'hui possible, grâce aux progrès de l'urbanisme, de loger
très convenablement un nombre d'habitants relativement grand sur des
surfaces relativement petites.

Kigali, le 6 mai 1968

le by